REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNÉ-SAINT-GERVAIS

Délibération du conseil municipal n° 20251117-3

Séance du conseil municipal du 17 novembre 2025

- **Date de convocation** : 7 novembre 2025
- **Nombre de conseillers en exercice** : 31
- **Nombre de conseillers présents** : 19
- **Nombre de conseillers représentés** : 5
- **Nombre de votants** : 24
- **Quorum** : 16

Vote
- **Pour** : 24
- **Contre** : 0
- **Abstention** : 0

Le dix-sept novembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame PLU Mathilde, 2ème adjointe, conformément à l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales et à l'article 7 du règlement intérieur du conseil municipal.

Etaient présents : BARTHES Renaud, BOURGE Jean-Yves, BRUNEAU Claire, COME Alexis, COME Gaëtan, COUTABLE Laura, FOLLENFANT Dominique, FOUQUERAY Dominique, GRES Anne, GUITTET Karen, HAIES Dominique, JOUSSE Laetitia, LALOU Christophe, LANGLOIS Bruno, PIERRE Sébastien, PLU Mathilde, POTTIER Nathalie, RICHER FORTIER Cécile, VACHER William.

Etaient représentés : BARBEAU Christian (Pouvoir donné à LALOU Christophe), COCHONNEAU Laurent (Pouvoir donné à BOURGE Jean-Yves), GEORGES Thierry (Pouvoir donné à GRES Anne), LEROY DUPREY Nathalie (Pouvoir donné à PLU Mathilde), PICOULEAU Gaylord (Pouvoir donné à BRUNEAU Claire).

Etaient absents : DOBERT Sébastien, GALASSO Christophe, GIRARD Sophie, JOUSSEAU Morgane, MAZE Anne-Sophie, PAUVERT Juana, REVEL Marie-Line.

Secrétaire de séance : BOURGE Jean-Yves.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-933183378-20251117-DCM202511173-DE
en date du 20/11/2025 ; REFERENCE ACTE : DCM202511173

3 - Tarifs de location des salles municipales pour l'année 2026

Monsieur FOUQUERAY invite le conseil municipal à fixer les tarifs de location des salles municipales pour l'année 2026.

Le comité bâtiments et patrimoine propose les tarifs suivants (augmentation de 2 % des tarifs 2025 sauf pour la salle de la Chanterie où l'augmentation est de 4% pour les particuliers hors commune) :

	Habitants de la commune			Habitants Hors Commune			Associations et professionnels de la commune			Associations et professionnels hors commune		
	1 jour semaine	WE et jours fériés 2 jours	WE et jours fériés 3 jours	1 jour semaine	WE et jours fériés 2 jours	WE et jours fériés 3 jours	1 jour semaine	Week-end 2 jours	En semaine	1 jour semaine	WE et jours fériés 2 jours	WE et jours fériés 3 jours
Chanterie	NON	379 €	479 €	NON	467 €	567 €	152 €	189 €	Gratuité but non lucratif	359 €	458 €	558 €
Vaisselle	NON	NON	NON	NON	NON	NON	1.80 €	1.80 €		1.80 €	1.80 €	1.80 €
Campanile	166 €	201 €	301 €	209 €	253 €	353 €	Gratuité but non lucratif	Gratuité but non lucratif	Gratuité but non lucratif	209 €	253 €	353 €
Belinoise	NON	760 €	860 €	NON	1 122 €	1 222 €	158 €(1) (2)	377 €		561 €	1 122 €	1 122 €
Vaisselle	NON	1.80 €	1.80 €	NON	1.80 €	1.80 €	gratuit	gratuit		1.80 €	1.80 €	1.80 €
25 ou 31/12	760 €			1 122 €			760 €			1 122 €		

(1) Conditions de facturation pour les associations

- Pour les locations en semaine à but non lucratif : GRATUIT
- Dans le cadre d'une action culturelle gratuite et ouverte à tous en semaine : GRATUIT
- Dans le cadre d'une action culturelle mise en place pour les écoles en semaine : GRATUIT
- Dans le cadre d'une activité sportive d'intérieur en semaine : GRATUIT
- Dans le cadre d'une location en weekend pour une action à vocation culturelle gratuite et ouverte à tous et en partenariat avec la collectivité : GRATUIT
- Pour les locations en weekend à but lucratif ou non lucratif : PAYANT

BELINOISE

Caution ménage : 500 €
Caution dégradation : 2000 €
Forfait ménage facultatif : 300 €

(2) Types d'événements en semaine

- Sont autorisés : réunions, lotos, assemblées générales, repas du midi, goûters
- La location en semaine est autorisée pour la soirée du 24 et 31 décembre
- Ne sont pas autorisés : repas dansant avec musique, bals, soirées musicales

Pack vaisselle : 2 assiettes plates, 1 assiette à dessert, couverts, 1 tasse
1 verres de 16 cl, 1 verre de 24 cl, 1 flûte
Refacturation en cas de perte ou de casse

CHANTERIE ET CAMPANILE
Caution : 400 €

BELINOISE
Caution ménage : 500 €
Caution dégradation : 2000 €
Forfait ménage facultatif : 300 €

CHANTERIE ET CAMPANILE
Caution : 400 €

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs de location des salles municipales pour l'année 2026 tels que proposés.

La présidente de séance,
Mathilde PLU, 2ème adjointe

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves BOURGE

MAIRIE DE LAIGNÉ-SAINT-GERVAIS (Sarthe)

Acte mis en ligne sur le site internet le : 20 NOV. 2025

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Nantes (6 Allée de l'Ile Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex) peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *Date de sa réception en préfecture de la Sarthe,*
- *Date de sa publication.*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*
- *2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-933183378-20251117-DCM202511173-DE
en date du 20/11/2025 ; REFERENCE ACTE : DCM202511173